

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mercredi 6 décembre 2017

COMMUNIQUÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Augmentation de la taxe sur les alcools et les tabacs en faveur du secteur sanitaire et social (TAT3S) et de la taxe de consommation intérieure (TCI).

Dans le cadre de la lutte contre l'alcoolisme, la délinquance routière et les violences conjugales, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté, en urgence, un projet de délibération qui vise à augmenter la taxe appliquée aux boissons alcooliques, qu'elles soient importées ou fabriquées localement. Les prix de vente au consommateur augmenteraient de 20 à 25 %.

De nombreuses études ont mis en évidence l'impact positif de la hausse du prix des boissons alcoolisées pour diminuer la fréquence et la gravité des conduites à risque liées à l'absorption d'alcool¹ et lutter efficacement contre certaines consommations excessives. Les adolescents et les jeunes adultes notamment, qui ne sont pas nécessairement de gros buveurs réguliers, mais qui ont des consommations épisodiques **excessives**, sont très sensibles au prix des boissons alcoolisées.

L'augmentation des taxes sur l'alcool permettra de :

- contribuer au financement de la protection sociale et de la santé *via* le RUAMM (la TAT3S est affectée à l'Agence sanitaire et sociale),
- financer des mesures de prévention du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, qui sera prochainement proposé à l'examen des élus du Congrès (*via* la TAT3S),
- financer en partie le fonctionnement des hôpitaux, à la charge des provinces (*via* la TCI).

➔ **L'augmentation du taux de la TAT3S devrait rapporter environ 4 milliards de francs de taxes supplémentaires.**

➔ **La TCI sur les spiritueux importés (whisky, gin, vodka) sera augmentée de façon différentielle, et devrait rapporter 500 millions de francs supplémentaires.** Cette augmentation viendrait abonder le budget des collectivités.

Cette proposition de texte vise enfin à répondre à la demande des élus du Congrès, formulée lors de la commission plénière du 9 février 2017 sur la lutte contre l'alcoolisme en Nouvelle-Calédonie, de réaliser un projet commun inspiré des propositions de textes déposées par les différents groupes politiques. Ce projet commun est contenu dans le plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, dont la lutte contre l'alcoolisme est un des axes majeurs.

¹ Source : L'effet des « taxes comportementales » - Revue (non exhaustive) de la littérature ; Pierre-Yves Cusset ; Commissariat général à la stratégie et à la prospective ; juin 2013.

La consommation d'alcool en Nouvelle-Calédonie

- En 2016, en Nouvelle-Calédonie, la consommation par type de produit est la suivante : bière (43,6 %), vin (34,5 %), spiritueux (21,9 %).
- Sur la période 2006-2016, on relève une augmentation de 23 % de la consommation d'alcool (ramenée au litre d'alcool pur) par habitant de plus de 15 ans. En Métropole, la consommation s'inscrit dans une tendance lourde à la baisse.

La lutte contre la consommation excessive d'alcool, enjeu de santé publique

Les conséquences de l'alcool sur la santé

La consommation excessive d'alcool est à l'origine de pathologies comme l'alcoolisme chronique, la cirrhose du foie, le syndrome d'alcoolisme fœtal ou la psychose alcoolique. Il favorise le développement de nombreux cancers (voies respiratoires et digestives supérieures, foie et voies biliaires, pancréas), la survenue d'infections, de pathologies vasculaires ou cardiaques, de pancréatites aiguës ou chroniques, du diabète et de troubles psychiques. La consommation excessive d'alcool est donc nocive de trois manières :

- sa toxicité pour les organes,
- l'induction de troubles du comportement à l'origine de traumatismes et de difficultés sociales,
- l'installation d'une dépendance.

Les conséquences de l'alcool sur la santé en Nouvelle-Calédonie

- Les données 2014 diffusées par le registre du cancer indiquent ainsi que **l'incidence du cancer de l'œsophage chez les hommes est supérieure à celle observée en Métropole** ou dans les pays voisins (7,9 pour 100 000 en Nouvelle-Calédonie contre 6,1 pour 100 000 en France 5,4 pour 100 000 en Australie ou 5,6 pour 100 000 en Nouvelle-Zélande).
- Toujours en 2014, **l'incidence du cancer du pancréas chez les hommes est nettement supérieure à celles des autres pays** : 10,6 pour 100 000 en Nouvelle-Calédonie, contre 8,1 pour 100 000 en France ou 7,7 et 6,5 pour 100 000 respectivement en Australie et en Nouvelle-Zélande.
- En 2015, **le nombre de décès attribuables à l'alcool** est de 22,9 pour 100 000 habitants chez les hommes et de 6 pour 100 000 chez les femmes.
- Le rapport sur la situation sanitaire en Nouvelle-Calédonie (DASS) répertorie entre 2011 et 2015 près de 611 décès imputables à l'alcool ce qui représente 8,9 % des décès.

La lutte contre la consommation excessive d'alcool, enjeu de sécurité routière

La consommation excessive d'alcool constitue **une cause importante des accidents de la route. Selon les statistiques de l'OMS, la Nouvelle-Calédonie se place donc au niveau des pays avec les taux de mortalité par accident de la voie publique (AVP) les plus élevés au monde.**

- en 2015, dans **81,1 % des accidents mortels, l'alcool et/ou le cannabis étaient en cause.** En 2016, ce ratio était de **91,2 %**. Depuis 2012, la part de l'alcool et/ou des produits stupéfiants mise en cause dans les accidents mortels est donc passée de **65,9 % à 91,2 %** en 2016. Par comparaison, en Métropole, la part de la mortalité dans les accidents de même nature est de 30 %.
- Selon une étude réalisée en 2014 à partir des **accidents de la voie publique** survenus en 2011, sur 241 conducteurs pour lesquels l'alcoolémie a été recherchée, 51,5 % étaient positifs. Ce taux passe à 59,1 % de conducteurs positifs dans les accidents mortels (contre 17 % en moyenne en Métropole).
- 10 % des lits du service de réanimation sont occupés en permanence par des victimes d'AVP. Le taux d'occupation des lits en orthopédie est de 5 % de l'ensemble des lits de chirurgie. Quant au service de réadaptation fonctionnelle, plus d'un quart des lits (28 %) sont monopolisés en permanence par les victimes d'AVP.
- Les AVP sont également une cause non négligeable de handicap en Nouvelle-Calédonie puisqu'ils ont généré, entre 2010 et 2011, 16 nouveaux handicaps lourds avec des taux d'incapacité supérieurs à 80 %.

La lutte contre la consommation excessive d'alcool, enjeu de sécurité et de lutte contre la délinquance

La consommation excessive d'alcool est une composante forte de la problématique générale de l'insécurité en Nouvelle-Calédonie.

- Le procureur de la République en Nouvelle-Calédonie indique que 80 % des délits commis en Nouvelle-Calédonie le sont sur fond d'alcool et/ou de cannabis. **De plus, pour 100 000 habitants, Nouméa compte 50 fois plus de personnes interpellées pour ivresse manifeste sur la voie publique qu'en Métropole (4 500 personnes pour 100 000 hab.).**
- Les coups et blessures volontaires dans la sphère familiale sont également plus fréquents en Nouvelle-Calédonie avec 3 victimes pour 1 000 habitants, comparativement à la moyenne nationale de 2,4 pour 1 000 habitants. **Selon les enquêtes réalisées, le pourcentage de violences faites aux femmes en Nouvelle-Calédonie apparaît comme dramatiquement élevé au regard des autres territoires français : il est 7 fois plus élevé qu'en France métropolitaine.**
- L'étude réalisée par l'INSERM en 2004 a révélé qu'une calédonienne sur 4 est victime de violences conjugales et le rapport réalisé en juin 2016 par le préfet Pierre N'Gahane, pour le comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR), indique que les violences faites aux femmes occupent une part de plus en plus importante

dans l'augmentation de la délinquance générale. Selon cette étude, en Nouvelle-Calédonie l'alcool est un facteur déclenchant des violences intra-familiales et un facteur aggravant présent dans 30 % des homicides sur conjoint.

- Il faut enfin noter qu'en Nouvelle-Calédonie, l'âge de début des consommations est plus précoce qu'en Métropole : 12-13 ans (baromètre santé jeune de 2014) contre 15 ans en Métropole (Étude Escapad 2000). **La proportion des jeunes ayant consommé de l'alcool en Nouvelle-Calédonie et ayant déjà été ivres est supérieure à ce que l'on observe dans les territoires voisins du Pacifique (baromètre santé jeune 2014).**

* *

 *